

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention Arc-En-Rêve Centre d'Architecture et Bordeaux Métropole -
Montant de la subvention 2015 - Décision**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/531 du 21 juillet 2006, le Conseil de Communauté a autorisé M. le Président à signer une convention pluriannuelle avec Arc-en-Rêve, Centre d'Architecture pour les années 2006 à 2009.

Comme il est indiqué dans le préambule de la convention de 2006 : « les réflexions et actions conduites par Arc-en-Rêve intéressent tout particulièrement la Communauté urbaine, car elles abordent, de manière pratique et pédagogique, des problématiques complexes et/ou innovantes qui rejoignent plusieurs de ses domaines de compétences. »

Par délibération n° 2009/0558 du 2 octobre 2009, une nouvelle convention pluriannuelle a été adoptée pour les années 2009 à 2011. Par délibération n°2011/0771 du 25 novembre 2011, la convention a été prolongée d'une année supplémentaire.

Compte-tenu de cette convergence d'intérêts toujours d'actualité, par délibération n°2012/0859 du 21 décembre 2012, une nouvelle convention pluriannuelle couvrant les années 2013 à 2015 pour une enveloppe globale maximale de 1 500 000 euros correspondant à une subvention de 500 000 euros pour 2013, 500 000 euros pour 2014 et 500 000 euros pour 2015 a été approuvée par le Conseil de Communauté.

Conformément à cette convention, notre Établissement public est sollicité annuellement afin d'arrêter le montant de la subvention au regard du programme d'actions prévisionnel présenté par Arc-en-Rêve.

Compte tenu du contexte financier contraint et de la nécessité pour notre Etablissement de préserver ses marges de manœuvre, il vous est proposé d'arrêter le montant de la subvention que Bordeaux Métropole versera à Arc-En-Rêve à 475 000€, soit une baisse de 5% par rapport au montant proposé pour 2015 initialement.

Les principales actions menées par l'association font ressortir un grand succès en termes de fréquentation et d'accueil du public (expositions, conférences d'architectures,

séminaires, cafés de l'architecture, ...). Ces actions très diversifiées contribuent au développement d'une meilleure connaissance des domaines de l'architecture, de la ville, du paysage et à la promotion du cadre de vie. Le bilan d'activité 2013 a été approuvé en juillet 2014. Le bilan complet et définitif du programme d'actions mené par Arc-en-Rêve pour l'année 2014 sera prochainement établi.

Quelques actions significatives menées en 2013 (78 300 visiteurs) :

- Expositions présentées dans la galerie blanche ou la grande galerie.
 - Une exposition consacrée à l'œuvre des architectes Marjan Hessamfar et Joe Vérons dans le cadre du cycle Architecture d'ici,
 - Une exposition intitulée « stadium » à l'occasion du démarrage du chantier du Nouveau Stade de Bordeaux conçu par les architectes Herzog et de Meuron,
 - Une exposition dans le cadre de la célébration du trentième anniversaire du lancement des fonds régionaux d'art contemporain (Frac) consacrée aux six projets d'architecture de six Frac dits « Frac nouvelle génération » dont le Frac Aquitaine.
- Expositions présentées ailleurs en France et à l'étranger :
 - Une exposition à Angers « logement social, Stop ! aux idées reçues » menée en partenariat avec La Cub, dont le propos est centré sur la revalorisation de l'image de ce type d'habitat,
 - Une exposition à Mexico consacrée à l'œuvre des architectes Ronan et Erwan Bouroullec,
- Depuis 2009, en partenariat avec Sud Ouest, Arc-En-Rêve organise des « Cafés de l'architecture » qui se veulent être des temps d'échange consacrés aux pratiques urbaines locales.
- Pour l'action éducative on retiendra des ateliers pédagogiques conçus autour d'expositions afin d'y développer la sensibilité des publics autour d'un artiste, d'un objet, d'une démarche de création ou encore d'une œuvre.
- Dans le domaine culturel on souligne le volet « relations extérieures ». La structure est sollicitée localement pour des jurys, des comités de pilotage, des séminaires nationaux et aussi pour l'accueil et les échanges internationaux.

Le programme pour l'année 2015 (Cf. pièce jointe) s'organise autour d'actions qui relèvent de sa mission de sensibilisation culturelle aux choses qui forment le cadre de vie, et aux processus qui mettent en jeu l'espace, le temps et les acteurs.

Il se concrétise à travers sa programmation qui lui confère une reconnaissance tout à la fois nationale et internationale :

- Les grandes expositions monographiques ou thématiques,
- Les expositions qui font découvrir la jeune architecture d'ici,
- Les grandes conférences et les rencontres thématiques,
- Les cafés de l'architecture, en partenariat avec le journal Sud Ouest,
- Les actions de formation, d'éducation, de médiation culturelle,
- Le travail d'édition.

Le programme de l'année 2015 sera essentiellement composé du programme P15 consacré aux nouvelles manières d'habiter le monde. C'est un programme ambitieux qui se déroulera sur les années 2015 et 2016.

Sur 2015, le travail mené par Arc-En-Rêve portera principalement sur la mise en œuvre du programme P15.

Ce programme se décline autour de trois points d'appui :

- Le Kiosque : espace de travail, d'échange et de production,
- Les salons : temps de rencontres entre les différents acteurs du programme (intellectuels, créateurs, scientifiques),
- La revue : espace de publication permettant de rendre accessible certaines archives de l'association consacrées à la pensée sur la ville et l'architecture.

Parallèlement au projet P15, le programme permanent prévoit également de mener des actions d'éducation, de médiation et de formation (ateliers, visites de bâtiments, parcours urbains, formation enseignants, formation professionnelle, voyages d'études...).

Des expositions consacrées à Andrea Branzi, architecte et designer milanais et au Studio Mumbrai, architectes indiens.

L'intérêt de ce programme pour notre Etablissement public est donc de nature à justifier que le montant de la subvention de fonctionnement 2015 soit arrêté à hauteur de 475 000 €, ceci dans le cadre du budget prévisionnel (voir annexe détaillée du budget prévisionnel) de l'association pour 2015, de 1 773 518 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
• Expositions (conférences éditeurs)	831 095	<i>Subventions</i>	1 461 190
• Actions éducatives / Formations	101 100	<i>Mairie de Bordeaux</i>	769 750
• Frais généraux	833 323	<i>Ministère de la Culture</i>	166 440
• Site internet	8 000	<i>Bordeaux Métropole</i>	475 000
		<i>Conseil régional</i>	50 000
		• Prestations	96 328
		• Autres produits	200 000
		• Produits annexes	16 000
TOTAL	1 773 518	TOTAL	1 773 518

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2012/0859 du Conseil de Communauté du 21 décembre 2012, autorisant la signature d'une convention cadre pluriannuelle 2013/2015 avec l'association Arc-En-Rêve Centre d'Architecture.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le rôle joué par Arc-En-Rêve centre d'Architecture dans la diffusion de la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire métropolitain et la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêts sur les objectifs poursuivis.

DECIDE

Article 1 : le montant de la subvention de fonctionnement accordée à Arc-En-Rêve pour l'exercice 2015 est arrêté à 475 000 €.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, opération 05P007O001 « contribution et concours aménagement urbain », chapitre 65, article 6574, fonction 8241, CDR UG00.

Article 3 : M. le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée fixant les modalités de versement de cette subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2015

M. MICHEL DUCHENE